

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3672

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation des représentants au sein de l'association des communautés urbaines de France**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0034 en date du 28 mai 2001, madame Nathalie Gautier était désignée comme représentante de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de l'association des communautés urbaines de France, association qui a pour objet de renforcer les liens entre les communautés urbaines et de développer la coordination sur des domaines d'intérêt commun.

Il convient de remplacer madame Gautier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne madame Michèle Pedrini comme représentante de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de l'association des communautés urbaines de France.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,